



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/105  
28 août 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Cinquantième session  
Genève, 7-10 novembre 2006

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA CINQUANTIÈME SESSION\***

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 7 novembre 2006, à 10 heures

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

- |    |  |  |
|----|--|--|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour  | ECE/TRANS/WP.1/105                       |
| 2. | Adoption des rapports des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du Groupe de travail | ECE/TRANS/WP.1/102<br>ECE/TRANS/WP.1/104 |

---

\* Les représentants sont priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE) et de la renvoyer, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41-22 917 0039), soit par courrier électronique ([roadsafety@unece.org](mailto:roadsafety@unece.org)). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé au Portail de Pregny, avenue de la Paix, Genève (voir le plan à la dernière page), afin d'obtenir un badge. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 75716 ou 72401).

- |    |  |  |
|----|--|--|
| 3. | Application des Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières ainsi que des Accords européens de 1971 les complétant, et amendements concernant ces instruments | ECE/TRANS/WP.1/2006/19                       |
| 4. | Révision des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2)   | TRANS/SC.1/294/Rev.5<br>TRANS/SC.1/295/Rev.3 |

R.E.1

- |    |   |  |
|----|---|--|
| a) | Restructuration de la R.E.1 et introduction   | ECE/TRANS/WP.1/2005/15/Rev.3<br>ECE/TRANS/WP.1/2006/1/Rev.2<br>ECE/TRANS/WP.1/2006/1/Rev.1 |
| b) | Conduite sous l'emprise de l'alcool   | ECE/TRANS/WP.1/2006/3/Rev.2  |
| c) | Amélioration de la sécurité des cyclistes, des motocyclistes et des cyclomotoristes | ECE/TRANS/WP.1/2006/4/Rev.2  |
| d) | Promotion du port de la ceinture de sécurité  | ECE/TRANS/WP.1/2006/5/Rev.1<br>ECE/TRANS/WP.1/2006/5/Rev.1/Add.1                           |
| e) | Sécurité des piétons  | ECE/TRANS/WP.1/2006/7/Rev.2  |
| f) | Permis de conduire  | ECE/TRANS/WP.1/2006/9/Rev.2  |
| g) | Campagnes de communication et de sécurité routière                                  | ECE/TRANS/WP.1/2005/16/Rev.1<br>ECE/TRANS/WP.1/2006/10/Rev.1                               |
| h) | Feux de circulation diurne  | ECE/TRANS/WP.1/2005/17/Rev.3   |
| i) | Conduite de nuit  | ECE/TRANS/WP.1/2006/18/Rev.2   |
| j) | Vitesse   | ECE/TRANS/WP.1/2005/19/Rev.1   |
| k) | Conduite et téléphones portables  | ECE/TRANS/WP.1/2006/8  |
| l) | Sécurité des enfants  | ECE/TRANS/WP.1/2006/11<br>ECE/TRANS/WP.1/2006/10/Rev.1                                     |
| m) | Contenu de la trousse de premiers secours   | ECE/TRANS/WP.1/2004/17/Rev.1   |
| n) | Règles spéciales concernant certaines catégories de véhicule                        | ECE/TRANS/WP.1/2006/12   |

- |    |  |                        |
|----|--|------------------------|
| o) | Enseignement professionnel de la conduite automobile                     | ECE/TRANS/WP.1/2006/13 |
| p) | Publicité et sécurité routière   | ECE/TRANS/WP.1/2006/20 |
| q) | Sécurité aux abords des chantiers ou d'un incident/accident sur la route | ECE/TRANS/WP.1/2006/21 |
| r) | Infrastructures et sécurité des véhicules à deux roues                   | ECE/TRANS/WP.1/2006/22 |
| s) | Règles générales concernant les véhicules et leur équipement             | ECE/TRANS/WP.1/2006/23 |
| t) | Information des usagers de la route                                      | ECE/TRANS/WP.1/2006/25 |
| u) | Autres questions nouvelles   | Documents informels    |

#### R.E.2

- |    |  |                        |
|----|--|------------------------|
| v) | Signalisation d'itinéraires pour cyclistes | ECE/TRANS/WP.1/2006/24 |
|----|--|------------------------|
5. Préparation de la première Semaine mondiale de la sécurité routière Documents informels
6. Questions diverses
7. Adoption des décisions

Annexe 1 Formule d'inscription

Annexe 2 Plan de l'Office des Nations Unies à Genève

## II. NOTES EXPLICATIVES<sup>1</sup>

### **Point 1. Adoption de l'ordre du jour**

1. Le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

### **Point 2. Adoption des rapports du Groupe de travail sur ses quarante-huitième et quarante-neuvième sessions**

2. Le Groupe de travail est invité à adopter les rapports sur ses quarante-huitième (ECE/TRANS/WP.1/102) et quarante-neuvième sessions (ECE/TRANS/WP.1/104).

---

<sup>1</sup> Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se munir de leur exemplaire des documents expédiés par courrier avant la réunion ou téléchargés depuis Internet.

**Point 3. Application des Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières ainsi que des Accords européens de 1971 les complétant, et amendements concernant ces instruments**

3. À la quarante-neuvième session du Groupe de travail, le Président du Groupe juridique a appelé l'attention des représentants sur le rapport de situation du Groupe juridique sur les définitions des cyclomoteurs, des motocycles, des tricycles à moteur et des quadricycles (ECE/TRANS/WP.1/2006/19). Il a invité les délégations à soumettre leurs observations sur ce document au secrétariat le 15 août au plus tard afin de pouvoir tenir un débat approfondi sur la question à sa cinquantième session.

**Point 4. Révision des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2)**

Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

a) Restructuration de la R.E.1 et introduction

4. Le Groupe de travail sera saisi du texte adopté de l'introduction de la R.E.1 (ECE/TRANS/WP.1/2006/1/Rev.1 en anglais et français et ECE/TRANS/WP.1/2006/1/Rev.2 en russe). Le projet de structure de la R.E.1 est publié sous la cote ECE/TRANS/WP.1/2005/15/Rev.3. Il n'est pas prévu que le Groupe de travail examine cette question.

b) Conduite sous l'emprise de l'alcool

5. Le Groupe de travail sera saisi d'une version révisée de la recommandation établie par le groupe restreint [États-Unis, Finlande, Italie (assumant la présidence), Roumanie et OMS] dans laquelle sont intégrées les modifications arrêtées par le WP.1 à sa quarante-neuvième session (ECE/TRANS/WP.1/2006/3/Rev.2). Il n'est pas prévu que le Groupe de travail rouvre le débat sur ce document.

c) Amélioration de la sécurité des cyclistes, des motocyclistes et des cyclomotoristes

6. À sa quarante-neuvième session, le Groupe de travail a adopté une recommandation révisée sur la sécurité des deux roues. Le texte révisé est publié sous la cote ECE/TRANS/WP.1/2006/4/Rev.2.

d) Promotion du port de la ceinture de sécurité

7. À sa quarante-neuvième session, le Groupe de travail a estimé que le groupe restreint [Espagne, États-Unis (assumant la présidence), Royaume-Uni et Fondation FIA] devrait envisager de combiner les contenus des documents ECE/TRANS/WP.1/2006/5/Rev.1 et ECE/TRANS/WP.1/2006/5/Rev.1/Add.1 (établi par le secrétariat).

e) Sécurité des piétons

8. À sa quarante-neuvième session, le WP.1 a adopté une version révisée de la recommandation sur la sécurité des piétons établie par le groupe restreint [Danemark, Israël, FIP

(assumant la présidence) et GRSP]. Cette version révisée a été publiée sous la cote ECE/TRANS/WP.1/2006/7/Rev.2.

9. Le Groupe de travail souhaitera peut-être limiter son examen de la question au nouveau texte qu'Israël et la FIP ont proposé pour la section 8.1.5 et qui n'a pas fait l'objet d'un débat à la quarante-neuvième session.

f) Permis de conduire

10. À la quarante-neuvième session, il a été suggéré d'ajouter à la recommandation sur les permis de conduire certains éléments tels que l'objectif à long terme consistant à rendre les PCI redondants, compte tenu du fait qu'en vertu des nouveaux amendements les PCI et les PCN doivent être présentés ensemble et d'un appel lancé aux pays pour qu'ils adhèrent à la Convention de 1968 s'ils n'y sont pas encore parties contractantes.

11. Le texte révisé est publié sous la cote ECE/TRANS/WP.1/2006/9/Rev.2.

g) Campagnes de communication et de sécurité routière

12. Le Groupe de travail est invité à examiner le projet de texte révisé sur les campagnes de communication et de sécurité routière (ECE/TRANS/WP.1/2005/16/Rev.1).

13. Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi examiner l'introduction qui a été proposée pour le chapitre 2 de la R.E.1, intitulé «Comment influencer le comportement sur la route», et qui a été établie par la FEVR et présentée dans le document ECE/TRANS/WP.1/2006/10/Rev.1.

h) Feux de circulation diurne

14. Le Groupe de travail est invité à examiner le projet de texte révisé sur les feux de circulation diurne, établi par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.1/2005/17/Rev.3) et dans lequel ont été intégrées les modifications arrêtées à la quarante-neuvième session.

i) Conduite de nuit

15. Le Groupe de travail sera saisi de la recommandation sur la conduite de nuit adoptée à la quarante-neuvième session (ECE/TRANS/WP.1/2006/18/Rev.2). Il n'est pas prévu que le Groupe de travail rouvre le débat sur cette question.

j) Vitesse

16. Le Groupe de travail est invité à réexaminer un projet révisé de recommandation sur la vitesse (ECE/TRANS/WP.1/2005/19/Rev.1), dans lequel ont été intégrées les modifications arrêtées à la quarante-neuvième session.

k) Conduite et téléphones portables

17. Le Groupe de travail est invité à examiner un nouveau projet de recommandation sur la conduite et l'utilisation du téléphone portable, présenté par la France (ECE/TRANS/WP.1/2006/8).

l) Sécurité des enfants

18. Le Groupe de travail est invité à examiner des propositions d'amendements à la R.E.1 relatives à la sécurité des enfants présentées dans les documents ECE/TRANS/WP.1/2006/10/Rev.1 et ECE/TRANS/WP.1/2006/11 et une phrase d'introduction du chapitre 4 proposée par la FEVR dans le document ECE/TRANS/WP.1/2006/10/Rev.1. Il souhaitera peut-être aussi examiner les observations formulées par la FEVR sur l'annexe 8 de la R.E.1.

m) Contenu de la trousse de premiers secours

19. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la proposition concernant le contenu de la trousse de premiers secours devant se trouver à bord des véhicules, dont le texte figure dans le document ECE/TRANS/WP.1/2004/17/Rev.1.

n) Règles spéciales concernant certaines catégories de véhicule

20. Le Groupe de travail souhaitera peut-être également examiner un projet de texte révisé, à incorporer dans la R.E.1, portant sur les règles spéciales concernant certaines catégories de véhicule (ECE/TRANS/WP.1/2006/12), présenté par le représentant de la PRI.

o) Enseignement professionnel de la conduite automobile

21. Le Groupe de travail sera saisi d'un projet de texte révisé, à incorporer dans la R.E.1, concernant l'enseignement de la conduite automobile, établi par le représentant de la Commission européenne (ECE/TRANS/WP.1/2006/13).

p) Publicité et sécurité routière

22. Le Groupe de travail sera saisi d'un projet de texte, à incorporer dans la R.E.1, concernant la publicité et la sécurité routière (ECE/TRANS/WP.1/2006/20) et soumis par le représentant de la France et le secrétariat.

q) Sécurité aux abords des chantiers ou d'un incident/accident sur la route

23. Le Groupe de travail sera saisi d'un projet de texte, à incorporer dans la R.E.1, concernant la sécurité aux abords des chantiers ou d'un incident/accident sur la route (ECE/TRANS/WP.1/2006/21) et présenté par le représentant de la France et le secrétariat.

r) Infrastructures et sécurité des véhicules à deux roues

24. Le Groupe de travail est invité à examiner un projet de texte, à incorporer dans la R.E.1, concernant les infrastructures destinées aux véhicules à deux roues (ECE/TRANS/WP.1/2006/22) et établi par le représentant de la France et le secrétariat.

s) Règles générales concernant les véhicules et leur équipement

25. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner un projet de texte, à incorporer dans la R.E.1, concernant les véhicules et leur équipement (ECE/TRANS/WP.1/2006/23) et établi

par le représentant de la France et le secrétariat sur la base des réponses au questionnaire sur l'équipement qui peut être obligatoire sur les véhicules.

t) Information des usagers de la route

26. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner un projet de texte, à incorporer dans la R.E.1, concernant l'information des usagers de la route (ECE/TRANS/WP.1/2006/25) et établi par le représentant de la France et le secrétariat.

u) Autres questions nouvelles

27. Le Groupe de travail est invité à examiner les avant-projets de texte devant éventuellement être incorporés dans la R.E.1 et concernant d'autres questions nouvelles. Ces propositions, établies par le secrétariat, seront présentées sous la forme de documents informels.

Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)

v) Signalisation d'itinéraires pour cyclistes

28. Le Groupe de travail sera saisi du document ECE/TRANS/WP.1/2006/24 pour examen à l'une de ses futures sessions.

**Point 5. Préparation de la première Semaine mondiale de la sécurité routière**

29. Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux intervenus dans le cadre de la préparation de la première Semaine mondiale de la sécurité routière en 2007 et, plus particulièrement, des travaux du groupe restreint créé à cette fin par le WP.1 (Fédération de Russie, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suisse, OMS, Commission européenne, PRI, Fondation de la FIA pour l'automobile et la société, LaserEurope et le secrétariat).

30. Le rapport de la quatrième réunion du groupe restreint, tenue le 26 juin 2006, sera disponible sous la forme d'un document informel (en anglais seulement). Il sera fait un compte rendu oral de la cinquième réunion du groupe, tenue le 6 novembre 2006.

**Point 6. Questions diverses**

31. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner toute autre question au titre de ce point de l'ordre du jour.

32. La cinquante et unième session du Groupe de travail est prévue du 20 au 22 mars 2007. Le Groupe de travail souhaitera peut-être déterminer s'il est souhaitable de demander l'approbation du CTI pour tenir une réunion supplémentaire du WP.1 pendant l'été 2007 afin d'achever la révision de la R.E.1.

**Point 7. Adoption des décisions**

33. Le Groupe de travail adoptera, sur la base d'un projet établi par le secrétariat, le relevé des décisions prises à sa cinquantième session.





# UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

## Annex 1 - Conference Registration Form

***Please Print***

Return to secretariat by fax (+41-22 917 0039) or by E-mail ([roadsafety@unece.org](mailto:roadsafety@unece.org))  
and **BRING THIS ORIGINAL** with you. An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Date: \_\_\_\_\_

Working Party on Road Traffic Safety, 50<sup>th</sup> session, 7-10 November 2006

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.

Family Name

First Name

Mrs.

Ms.

Participation Category

Head of Delegation

Observer Organization

Delegation Member

NGO (ECOSOC Accred.)

Observer Country

Other (Please Specify Below)

Participation

From

Until



Document Language Preference

English

French

Russian

Official Occupation (in own country)

Passport or ID Number

Valid Until




Official Telephone N°.

Fax N°.

E-mail Address




Permanent Official Address

Address in Geneva

### On Issue of ID Card

Participant Signature



Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

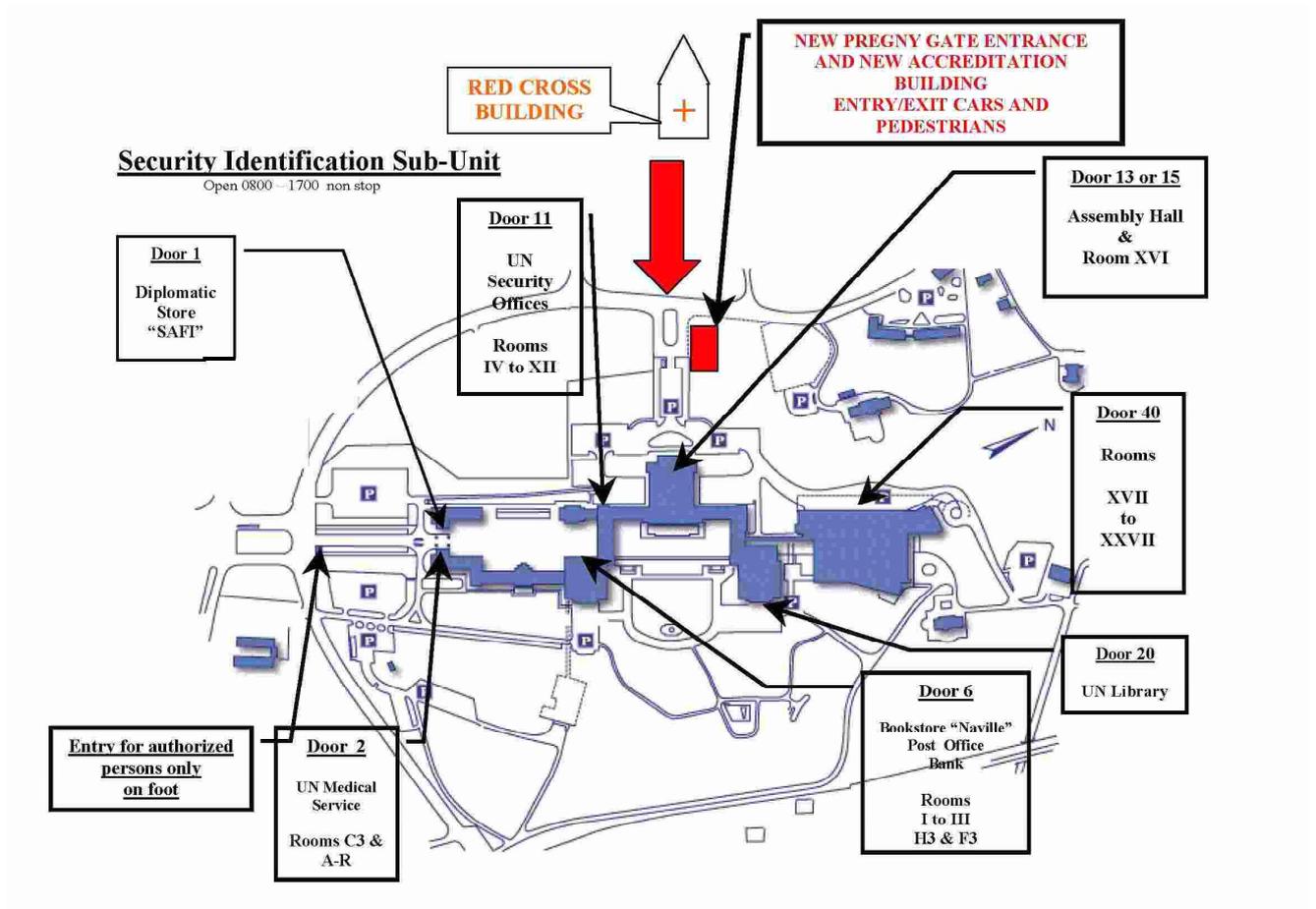
### Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official



**Annex 2 – Map of the United Nations Office at Geneva**



-----